Commune de VENASQUE
Hôtel de Ville, 88. Grand'Rue, 84210 VENASQUE
Tel : 04.90.66.02.93 / Fax : 04.90.66.60.46
Email : mairie@venasque.fr

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENASQUE

4c. LE REGLEMENT GRAPHIQUE LE VILLAGE (1/2.000e)

Dates :

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrite par DCM du 28/03/2012
Règlement National d'Urbanisme entré en vigueur le 27/03/2017
PLU arrêté par DCM du 04/04/2019
PLU approuvé par DCM du 14/11/2019

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT APPROUVE - 14/11/2019

POULAIN URBANISME CONSEIL
223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

Prescriptions ponctuelles :
- Elément patrimonial au titre du L151-19 du CU
- Elément pouvant changer de destination au titre du L151-11-2° du CU

Prescriptions surfaciques :
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace paysager inconstructible (L.151-19 CU)
- Secteur de taille et de capacité limitées
- Secteur de mixité sociale (L151-15 du CU)
- Secteur à orientation d'aménagement
- Secteur de mixité fonctionnelle (R151-37-1 du CU)

Zones et secteurs du PLU :
- Zone urbaine dense et patrimoniale UA du village
- Secteur urbain patrimonial UAa de Notre Dame de Sainte Garde
- Zone urbaine d'habitat et d'équipements UB
- Zone à urbaniser stricte AUS
- Zone agricole A
- Secteur agricole protégé Ap
- Zone naturelle N
- Secteur naturel d'aménagement public Ne
- Secteur naturel habité Nh
- Secteur naturel protégé Np
- Secteur naturel de ripisylve et zone humide Nr